



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1666

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 9° - Lyon 5° - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Prestation de conseil et de direction artistique et technique pour la définition d'un programme d'Art public et la réalisation et l'insertion d'oeuvres d'art dans le cadre du réaménagement des Rives de Saône - Autorisation de signer l'accord-cadre mono attributaire Rives de Saône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur Deschamps

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 août 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 8 septembre 2010

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

**Absents excusés** : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Assi (pouvoir à M. Calvel), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kabalo), Mme Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Quiniou (pouvoir à Mme Bocquet), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Rousseau (pouvoir à M. Vergiat), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

**Absents non excusés** : MM. Rivalta, Braillard, Dumas, Mme Ghemri, MM. Giordano, Pillonel.

**Séance publique du 6 septembre 2010****Délibération n° 2010-1666**

commission principale : urbanisme

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Prestation de conseil et de direction artistique et technique pour la définition d'un programme d'Art public et la réalisation et l'insertion d'oeuvres d'art dans le cadre du réaménagement des Rives de Saône - Autorisation de signer l'accord-cadre mono attributaire Rives de Saône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 juillet 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête urbaine des Rives de Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon. Ce projet majeur a fait l'objet d'une délibération, le 6 avril 2009.

Dans ce contexte, un projet d'Art public, global et cohérent, sur l'ensemble de la Saône grand lyonnaise va être mis en œuvre. Il s'agit de réaliser :

- un projet artistique qui s'intègre dans le programme d'aménagement d'ensemble et les projets qui le constituent, tout en respectant les délais et les coûts,
- un projet artistique construit par un travail étroit entre les artistes, les maîtres d'œuvre et le maître d'ouvrage dès le démarrage des projets d'aménagement,
- un projet artistique, qui affirme un axe créativité/innovation fort, reconnu sur la scène de l'art contemporain et construit avec des experts nationaux voire internationaux,
- un projet artistique dont les modalités de mise en œuvre permettront l'obtention de financements publics (Communauté urbaine, Etat, Région) et privés, tout en conservant à la Communauté urbaine ses prérogatives de maître d'ouvrage.

Le projet Art public sera totalement intégré au projet directeur Rives de Saône. Il viendra en renforcer le sens, la cohérence, la lisibilité et confortera la vision d'ensemble.

La mise en œuvre de ce projet passe par la sélection d'une équipe de direction artistique et technique complète, qui définira le concept général du projet Art public et déterminera avec la maîtrise d'ouvrage le type d'interventions artistiques et leur localisation sur les Rives de Saône. Elle proposera les artistes pressentis, assurera la production et l'insertion des œuvres, et aura également pour mission d'être force de proposition pour la stratégie et les actions de concertation et médiation autour du projet Art public.

Une dizaine d'œuvres seront réalisées dans le cadre de ce marché.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation à donner à monsieur le Président de signer l'accord-cadre mono attributaire, Rives de Saône - Prestation de conseil et de direction artistique et technique pour la définition d'un programme d'Art public et la réalisation et l'insertion d'œuvres d'art dans le cadre du réaménagement des Rives de Saône.

Cet accord-cadre donnera lieu à la signature :

- d'un marché subséquent pour préciser le concept global et sa déclinaison par site,
- d'un marché subséquent pour la rédaction de textes et notices scientifiques, la concertation sur le projet global,
- des marchés subséquents pour la conception des œuvres par site,
- des marchés subséquents pour la production et l'implantation des œuvres de chaque site.

Cet accord-cadre a été passé selon la procédure adaptée prévue à l'article 30 du code des marchés publics.

Cet accord-cadre a fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée restreinte suite à l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), le 26 février 2010. L'avis d'appel public à la concurrence a par ailleurs été publié dans les revues spécialisées suivantes : Le journal des arts ; Libération ; Télérama.

Le 19 avril 2010, le représentant du pouvoir adjudicateur a désigné les 5 candidats admis à présenter une offre.

Dans le respect des articles 30, 53 et suivants, et 76 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 9 juillet 2010, a attribué l'accord-cadre au groupement Art public contemporain/AIA productions.

Une prime de 10 000 € nets de taxes sera versée aux candidats dont l'offre a été jugée conforme.

Pour le candidat attributaire du marché, la rémunération du marché tiendra compte de la prime reçue.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents correspondants pour la prestation de conseil et de direction artistique et technique pour la définition d'un programme d'Art public et la réalisation et l'insertion d'œuvres d'art dans la cadre du réaménagement des Rives de Saône et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement Art public contemporain/AIA productions pour un montant maximum de 5 000 000 € HT.

**2° - Autorise** le versement d'une prime de 10 000 € nets de taxes aux groupements suivants :

- La Fonderie Evénements Publics mandataire du groupement avec l'Agence Pièces Montées,
- The Art Observer mandataire du groupement avec Gloria Moure,
- Le Consortium - Le coin du miroir,
- Art entreprise SARL Argal.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 622 800 - opération n° 2082.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2010.**